

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la séance ordinaire du 9 mars 2020 tenue à salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le Règlement numéro 124-2012-02 modifiant le règlement numéro 124-2012 sur le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Polycarpe.

Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**DONNÉ À SAINT-POLYCARPE CE DIXIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE VINGT.**



---

Eric Lachapelle  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10 mars 2020, entre 17 et 18 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 mars 2020.



---

Eric Lachapelle  
Directeur général et secrétaire-trésorier